

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 18 mars 2016 – Salle Conseil Municipal – LE THILLOT**

L'an deux mille seize, le dix-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle du conseil municipal sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : M Jean François VIRY, Mme Savine CUENOT

Commune du Thillot : MM et Mme Michel MOUROT, Marie Noëlle GIGANT,

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mme Brigitte FOPPA, Jean Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE départ à 21 h 52, Didier VINCENT

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune Le Thillot :

Mme Marie Claude DUBOIS excusée, pouvoir à M Michel MOUROT

Commune Rupt sur Moselle :

Mme Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Stéphane TRAMZAL excusé, pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Commune Saint Maurice sur Moselle :

Mme Danièle SCHMERBER excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET

Commune Ferdrupt :

M Etienne COLIN excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : M Thierry RIGOLLET

SECRETAIRES ADJOINTS : M et Mme Yannick POIROT, Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 25

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseiller.

M Michel MOUROT accueille en tant que Maire de la Commune, les membres du conseil communautaire et souhaite que les travaux soient fructueux.

M Thierry RIGOLLET est désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 11 mars 2016, avec l'ordre du jour suivant :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Election exécutif (5.1)
N° 01 Election 7^{ème} vice-président

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Désignations des représentants (5.3)
N° 02 Désignations des représentants dans les différentes institutions ou syndicats

N° 03 Désignations des délégués locaux au CNAS

FINANCES LOCALES, divers (7-10)

N° 04 Indemnités de fonctions

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

N° 05 Affectation provisoire résultats 2015, budget annexe déchets
N° 06 Affectation provisoire résultats 2015, budget annexe piscines
N° 07 Affectation provisoire résultats 2015, budget annexe ZAE
N° 08 Affectation provisoire résultats 2015, budget annexe ZEC
N° 09 Affectation provisoire résultats 2015, budget principal

N° 10 Budget primitif 2016, budget annexe déchets
N° 11 Budget primitif 2016, budget annexe piscines
N° 12 Budget primitif 2016, budget annexe ZAE
N° 13 Budget primitif 2016, budget annexe ZEC
N° 14 Budget primitif 2016, budget principal

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- ELECTION DU 7^{ème} VICE PRESIDENT

Information

Lors du conseil communautaire du 09 mars dernier, les délégués ont décidés à l'unanimité la création de 7 postes de vice-présidents. 6 postes avaient été pourvus lors de cette même séance. Il est proposé de désigner le 7^{ème} vice-président.

Procès-verbal

PROCES-VERBAL ELECTION 7^{ème} VICE-PRESIDENT

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le Vendredi 18 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « des Ballons des Hautes Vosges », élus par les Conseils Municipaux des Communes membres du groupement se sont réunis à la salle du Conseil Municipal – Mairie -88160 Le Thillot sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

LE THILLOT : MM et Mmes Michel MOUROT, Eric COLLE, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Michel PETITJEAN, Pierre ROMARY

LE MENIL : M et Mme Jean François VIRY, Savine CUENOT

RAMONCHAMP : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

FERDRUPT : /

RUPT-SUR-MOSELLE : MM et Mmes Jean Marc TISSERANT, Didier VINCENT, Jean Claude VALDENAIRE, Brigitte FOPPA,

FRESSE-SUR-MOSELLE : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE : M Thierry RIGOLLET

BUSSANG : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

EXCUSES :

Monsieur Etienne COLIN, Excusé

Madame Marie-Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Madame Danièle SCHMERBER excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET

Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé, pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

La séance a été ouverte sous la présidence Monsieur Dominique PEDUZZI, qui, après l'appel nominal a déclaré installer Mesdames et Messieurs les membres de la Communauté de Communes dans leurs fonctions.

L'élection du 7^{ème} vice-président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Brigitte JEANPIERRE et M Claude BABEL acceptent de constituer le bureau.

Secrétaires adjoints : Madame Karine REY et Monsieur Yannick POIROT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats : Candidatures de M Jean Marc TISSERANT et M Jean Claude VALDENAIRE

Monsieur le Président propose la candidature de :

- Monsieur Jean Marc TISSERANT
- Monsieur Jean Claude VALDENAIRE

➤ ***ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT***

Monsieur le Président invite les délégués à procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président.

Chaque membre a remis dans l'urne son bulletin de vote.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT		
CANDIDATS	M Jean Marc TISSERANT	M Jean Claude VALDENAIRE
1^{er} tour du scrutin		
Nb de votants	25	
Bulletins blancs ou nuls, enveloppes vides	01	
Nb de suffrages exprimés	25	
Nb de voix obtenues	22	02

Monsieur Jean Marc TISSERANT ayant obtenu au 1^{er} tour la majorité absolue des suffrages, est proclamé 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes « des Ballons des Hautes Vosges » et a été immédiatement installé.

2- ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Information

Vu l'article L.5312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales de budget dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.
Ce débat n'a pas de caractère décisionnel.

Délibération

DEL.N° 02/2016 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de Communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- ▶ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre,
- ▶ Considérant que dans ce dernier cas, les Communes dans le but de faciliter le choix du Conseil Communautaire, se proposent de lui soumettre des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,
- ▶ Considérant qu'il appartiendra alors à la Communauté de Communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différentes intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses Communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par les Conseils Municipaux,
- ▶ Vu la délibération de la Communauté de Communes 01/2014 du 30 avril 2014 portant sur la désignation de ses représentants au sein des différents syndicats,
- ▶ Vu la disponibilité du poste de délégué de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges auprès du SMD laissé par Etienne COLIN,
- ▶ Vu la nécessité de désigner 2 membres pour siéger au Groupe d'Action Local du programme LEADER porté par le PETR de Remiremont,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE ses représentants communautaires au sein des différents syndicats selon la liste ci-annexée :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Liste annexée :

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMD)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jean Marc TISSERANT	Monsieur Michel PETITJEAN
Monsieur Michel MOUROT	Monsieur Bachir AÏD

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jacques BELLINI	Madame Brigitte FOPPA
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Madame Nadine KONDRATOW
Monsieur Etienne COLIN	Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE
Monsieur François CUNAT	Monsieur Michel REMY
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Hubert CUNAT
Monsieur Michel MOUROT	Monsieur Jean MILLER
Monsieur Christian PEDUZZI	Madame Marie Madeleine LALOT
Monsieur Dominique PEDUZZI	Monsieur Claude BABEL
Monsieur Mathieu FERBACH	Madame Danièle SCHMERBER
Monsieur Alain VINEL	Madame Sylvie LOHNER

MISSION LOCALE DE REMIREMONT

Délégués Titulaires
Madame Marie Madeleine LABREUCHE
Madame Marie FERREUX
Madame Colette GROSJEAN

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES (SMIC)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Carlos ALVES	Monsieur Christian LOUIS

SYNDICAT VOIE VERTE HAUTE VOSGES

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Madame Caroline SCHUTZ	Monsieur Marcel LAURENCY
Madame Catherine ROBERT	Madame Martine PHILIPPE
Monsieur François CUNAT	Monsieur Frédéric MARSOT
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Martial BECK
Monsieur Michel MOUROT	Madame Nicole DAVAL
Madame Colette GROSJEAN	Madame Christelle GHESA
Madame Danièle SCHMERBER	Madame Isabelle POINSOT
Madame Sylvie LOHNER	Monsieur François ROYER

COLLEGE THILLOT ET RUPT SUR MOSELLE

Monsieur Jean François VIRY	Monsieur François CUNAT
Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE	Madame Fabienne SCHOTT

PETR LEADER

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Dominique PEDUZZI	Monsieur Michel MOUROT

3. DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Information

Depuis le 01 janvier 2013, la collectivité est adhérente au CNAS. Il convient de désigner des nouveaux délégués au sein des instances du CNAS. Deux délégués doivent être nommés : 1 délégué des élus, 1 délégué des agents.

Délibération

DEL.N° 03/2016 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Vu la délibération n° 18/2013 en date du 20 février 2013 portant sur l'adhésion au CNAS ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué local au CNAS ;

Considérant que se présente à la candidature de représentant de la Communauté de Communes au sein du CNAS, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DESIGNE Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de la Communauté de Communes, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

4. INDEMNITES DE FONCTIONS

Information

Le décret n° 2004-615 détermine le régime indemnitaire des élus des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et fixe le barème applicable, en fonction de la strate de population de l'EPCI.

Conformément à l'article L.5211-12 du C.G.C.T. et suivants, il appartient à l'organe délibérant d'en fixer le montant.

Le conseil est invité à délibérer sur ce point.

Délibération

DEL.04/2016 INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

- Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12 et R.5211-4,
- Vu le décret 2004-615 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
- Considérant que la population des 8 communes adhérentes représente environ 15 600 habitants, correspond à la strate de 10 000 à 19 999 habitants définie par l'article L.2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'en application des dispositions du décret 2004-615 du 25 juin 2004, le taux

maximal de l'indemnité de fonction susceptible d'être accordée au Président et aux Vice-présidents sont les suivants :

EPCI à fiscalité propre :

Président : 48.75 % du taux maximal de l'indice brut 1015, soit au 1^{er} juillet 2010, 1 853.22 €

Vice-présidents : 20.63 % du taux maximal de l'indice brut 1015, soit au 1^{er} juillet 2010, 784.24 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

FIXE le montant de l'indemnité du Président à 64 % du taux maximal, soit au 1^{er} juillet 2010 = 1 186.06 € Brut.

FIXE le montant de l'indemnité des Vice-présidents à 64 % du taux maximal, soit au 1^{er} janvier 2010 = 501.91 € Brut.

PRECISE que les indemnités seront versées au Président et aux Vice-présidents à compter de leur date d'élection,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE DECHETS

Information

Le compte administratif fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2015 :

Budget annexe service déchets

Un solde d'investissement excédentaire de + 188 605.20 €

Un solde de fonctionnement excédentaire de + 57 282.73 €

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2015.

Délibération

N°05/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	– 21 424.32 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	+ 78 707.05 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 57 282.73 €

Section d'investissement

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	+ 188 605.20 €
<input type="checkbox"/> Excédent de financement 2015	0.00 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	+ 185 028.74 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	+ 95 846.25 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	+ 188 605.20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement + 57 282.73 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement + 188 605.20 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE PISCINES

Information

Le compte administratif fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2015 :

Budget annexe service piscines

Un solde d'investissement déficitaire de – 710.09 €

Un solde de fonctionnement excédentaire de + 30 262.97 €

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2015.

Délibération

N°06/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 + 30 262.97 €
 Report à nouveau 0.00 €
 Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ... + 30 262 .97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 - 5 709.68 €
 Excédent de financement 2015 0.00 €
 Reste à réaliser dépenses + 75 000.00 €
 Reste à réaliser recettes + 80 000.00 €
 Solde d'exécution reporté – 5 709.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement + 30 262.97 €
Ligne 001 affectation du déficit d'investissement - 5 709.68 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

7. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE ZAE

Information

Le compte administratif fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2015 :

Budget annexe ZAE

Un solde d'investissement déficitaire de – 102 051.41 €

Un solde de fonctionnement excédentaire de + 1 317.13 €

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2015.

Délibération

N°07/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	+ 42.79 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	+ 1 274.37 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 1 317.16 €

Section d'investissements

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	- 1 479.07 €
<input type="checkbox"/> Report investissements 2014	- 100 572.34 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	0.00 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	0.00 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	- 102 051.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 42.79 €
Ligne 001 affectation de l'excédent de fonctionnement	- 102 051.41 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE ZEC

Information

Le compte administratif fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2015 :

Budget annexe ZEC

Un solde d'investissement excédentaire de + 52 268.81 €

Un solde de fonctionnement excédentaire de + 9 954.66 €

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2015.

Délibération

N°08/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

□ Résultat de l'exercice 2015	+ 9 954.66 €
□ Report à nouveau	0.00 €
□ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 9 954.66 €

Section d'investissement

□ Solde d'exécution N-1	+ 52 268.81 €
□ report à nouveau.....	0.00 €
□ Reste à réaliser dépenses	- 85 274.16 €
□ Reste à réaliser recettes	+ 91 025.85 €
□ Solde d'exécution reporté	+ 58 020.50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 9 954.66 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 58 020.50 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Information

Le compte administratif fait apparaître, à la clôture de l'exercice 2015 :

Budget principal

Un solde d'investissement excédentaire de

Un solde de fonctionnement excédentaire de

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2015.

Délibération

N°09/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

□ Résultat de l'exercice 2015	- 11 901.07 €
□ Report à nouveau	+ 255 734.72 €
□ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 243 833.65 €

Section d'investissement

□ Solde d'exécution N-1	+ 44 102.00 €
□ Excédent de financement 2014	+ 186 388.25 €
□ Reste à réaliser dépenses	- 226 306.84 €
□ Reste à réaliser recettes	+ 112 391.02 €
□ Solde d'exécution reporté	+ 230 490.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 243 833.65 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 230 490.25 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE DECHETS

Information

Les différents projets de budgets ont été présentés, débattus et amendés lors de la réunion de bureau du 09 février 2016, de la commission finances du 16 février 2016 et du DOB du 23 février 2016.
Le budget déchets proposé est conforme à ces échanges.

Délibération

DEL. N°10/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe service déchets comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 814 282.73 €
Recettes	1 814 282.73 €

Investissements

Dépenses	579 000 €
Recettes	579 000 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE PISCINES

Information

Les différents projets de budgets ont été présentés, débattus et amendés lors de la réunion de bureau du 09 février 2016, de la commission finances du 16 février 2016 et du DOB du 23 février 2016.
Le budget piscines proposé est conforme à ces échanges.

Délibération

DEL. N°11/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe piscines comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 507 000.00 €

Recettes 507 000.00 €

Investissements

Dépenses 2 020 800.00 €

Recettes 2 020 800.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZAE

Information

Le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur le projet de budget primitif 2016 du budget annexe ZAE. Le projet de budget primitif 2016 du budget annexe est annexé au présent document.

Délibération

DEL. N°12/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe ZAE comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 102 051.41 €

Recettes 103 312.79 €

Investissements

Dépenses 102 051.41 €

Recettes 102 051.41 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZEC

Information

Le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur le projet de budget primitif 2016 du budget annexe activités économiques. Le projet de budget primitif 2016 du budget annexe est annexé au présent document.

Délibération

DEL. N°13/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES - ZEC

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe Activités Economiques comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 64 543.66 €

Recettes 64 543.66 €

Investissements

Dépenses 270 494.66 €

Recettes 270 494.66 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Information

Les différents projets de budgets ont été présentés, débattus et amendés lors de la réunion de bureau du 09 février 2016, de la commission finances du 16 février 2016 et du DOB du 23 février 2016.

Le budget principal proposé est conforme à ces échanges.

Délibération

DEL.N°14/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget principal comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 503 469.65 €

Recettes 1 503 469.65 €

Investissements

Dépenses 493 881.27 €

Recettes 493 881.27 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) La composition des commissions internes seront présentées lors d'une prochaine séance
- 2) Le calendrier des réunions de bureau et conseil communautaire reste inchangé
- 3) Le service RAM est en place depuis le 1^{er} mars 2016, Mme BAUER présentera sa mission lors d'une prochaine séance

Avant de conclure l'assemblée, propos de M le Président.

Voilà, notre communauté de Communes est en ordre de marche. Merci à l'administration de la Communauté de Communes, plus particulièrement à Monsieur Yannick POIROT et Mme Karine REY, mais également à l'ensemble du personnel communautaire pour le travail réalisé dans des délais très brefs suite à la mise en place de notre nouvelle organisation.

Notre territoire à des potentiels. Dans cette assemblée, il y a des potentiels. Nous sommes différents, ceci doit être une force et non une faiblesse.

Nous avons quatre ans pour faire ce que nos concitoyens ont exprimés lorsque nous leurs avons demandé. Du chemin a déjà été réalisé, mais beaucoup de travail reste à faire. Alors au travail !

Fin de la séance à 22 h 15

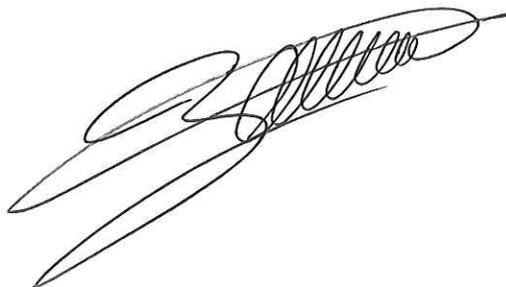
Le Président,



Dominique PEDUZZI

le secrétaire de séance,

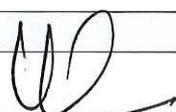
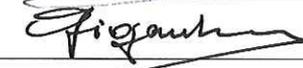
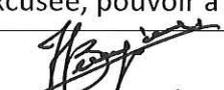
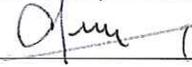
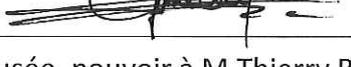
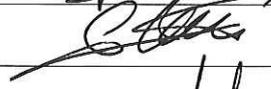
Thierry RIGOLLET



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vendredi 18 mars 2016 – 20 h 30 – salle conseil municipal – Le Thillot

ETAT DE PRESENCES

NOMS – PRENOMS	COMMUNES	EMARGEMENTS
Délégués Titulaires		
Monsieur Claude BABEL .	Fresse sur Moselle	
Monsieur Etienne COLIN .	Ferdrupt	Excusé
Monsieur Eric COLLE .	Le Thillot	
Madame Savine CUENOT .	Le Ménil	
Monsieur François CUNAT .	Ramonchamp	
Monsieur André DEMANGE .	Ramonchamp	
Madame Marie-Claude DUBOIS .	Le Thillot	Excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Brigitte FOPPA .	Rupt sur Moselle	
Madame Marie Noëlle GIGANT .	Le Thillot	
Madame Sylvie HERVE .	Rupt sur Moselle	Excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Madame Brigitte JEANPIERRE .	Le Thillot	
Madame Odile MARCHAL .	Ramonchamp	
Monsieur Michel MOUROT .	Le Thillot	
Monsieur Dominique PEDUZZI .	Fresse sur Moselle	
Monsieur Michel PETITJEAN	Le Thillot	
Monsieur Thierry RIGOLLET	Saint Maurice sur Moselle	
Monsieur Pierre ROMARY	Le Thillot	
Madame Danièle SCHMERBER	Saint Maurice sur Moselle	Excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET
Madame Pascale SPINNHIRNY	Bussang	
Madame Carine THAUVIN .	Fresse sur Moselle	
Monsieur Jean Marc TISSERANT .	Rupt sur Moselle	
Monsieur Stéphane TRAMZAL .	Rupt sur Moselle	Excusé, pouvoir à M J-Marc TISSERANT
Monsieur Jean Claude VALDENAIRE	Rupt sur Moselle	
Monsieur Didier VINCENT .	Rupt sur Moselle	
Monsieur Alain VINEL .	Bussang	
Monsieur Jean François VIRY .	Le Ménil	
Délégué Suppléant		
Monsieur Antoine BENZADA .	Ferdrupt	

Secrétaire de Séance :